

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 369

19 février 2009

SOMMAIRE

AHS International S.A.	17701	Miralux S.A.	17668
Akeler Investments S.à.r.l.	17697	Necken Finance S.A.	17670
Antist Invest Sàrl	17673	P.A.D. Media & Services S.A.	17678
Autopolis S.A.	17671	Pinamar Holding S.A.	17711
Bigblue Investments S.à r.l.	17701	Polder Bakkersland S.à r.l.	17699
Blackacre Denco S.à r.l.	17670	Pro Activity S.A.	17676
Blackacre Denco S.à r.l.	17669	Property Trust Bernau, S.à r.l.	17675
Bofra Invest Sàrl	17674	Property Trust Karben, S.à r.l.	17676
Central Caspian S.à.r.l.	17678	Protea Fund	17671
Chauffage Sanitaire Barthel S.A.	17706	P&S East Growth S.à r.l.	17668
Chephar S.A.	17674	Reiff-Agro s.c.	17674
Clearstream International	17708	Rosewood Securities S.A.	17667
Co-Derco S.A.	17691	Sacare	17666
Compagnie Financière Saint Paul S.A. ...	17675	Sanichauer Entretien Toitures S.à r.l. ...	17682
Dale Investments S.à r.l.	17685	Scania Luxembourg S.A.	17670
Eneko S.A.	17671	Sighinolfi Europe S.à r.l.	17712
Eurocomptes & Partners S. à r.l.	17675	Silverwall S.A. Soparfi	17666
Fly Dix Huit S.A.	17692	S.I.T. Lux S.A.	17712
Gefpart S.A.	17687	Sycamore Luxembourg S.A.	17666
Gisela	17672	The Cross Investment Group Holdings	
Hade International S.A.	17667	SAH	17669
Hauris S.à.r.l.	17693	Trans Rock Investment S.à r.l.	17673
Heisenberg Finance S.A.	17688	Troodon S.A.	17672
Henrik Andersen Sportpromotion AG ...	17677	Unicapital S.A.	17667
H.P.T. Holding de Participations Touristi-		Venture Investment S.A.	17689
ques S.A.	17676	Veromaxis Holding S.A.	17709
ILS Holding S.A.	17694	VEROMAXIS S.A., société de gestion de	
International Share & Consulting S.A. ...	17682	patrimoine familial, "SPF"	17709
International Share Holding S.A.	17682	Versailles Securities S.à r.l.	17668
Kellerhoff SA	17673	Vico S.A.	17695
LBK Finance Holding S.A.	17677	Wendron S.A.	17677
Lim S.A.	17669	WQ International S.A.	17701
MEIF Germany Two S.à r.l.	17672	Zafin S.A.	17688

Sycamore Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 117.449.

EXTRAIT

Résultant du Conseil d'Administration en date du 31 octobre 2008, les modifications suivantes ont été décidées:

- transfert du siège social de la Société de l'ancienne adresse 73, Côte D'Eich, L-1450 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

- modification de l'adresse de Mme Sandrine LANGGARTNER et de Mr. Eric VANDERKERKEN de l'ancienne adresse 73, Côte D'Eich, L-1450 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

Luxembourg, le 3 novembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009017142/751/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08602. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090016393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Silverwall S.A. Soparfi, Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 94.528.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 29/01/2009.

Pour la société

AFILUX SARL

52 ESPLANADE

L-9227 DIEKIRCH

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009016993/8734/18.

Enregistré à Diekirch, le 23 janvier 2009, réf. DSO-DA00421. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090016772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Sacare, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 35.386.

Extrait des résolutions prises par voie circulaire par le Conseil d'Administration en date du 29 décembre 2008

Le Conseil d'Administration décide de nommer Grant Thornton Lux Audit S.A., 83, Pafebruch, L-8308 Capellen (Luxembourg) comme Commissaire aux Comptes pour l'année 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009016984/9752/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09420. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090016818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Hade International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.
R.C.S. Luxembourg B 93.268.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 29/01/2009.

Pour la société
AFILUX SARL
52 ESPLANADE
L-9227 DIEKIRCH
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009016992/8734/18.

Enregistré à Diekirch, le 23 janvier 2009, réf. DSO-DA00422. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(090016773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Unicapital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 86.323.

Extrait des résolutions prises par voie circulaire par le Conseil d'Administration en date du 29 décembre 2008

Le Conseil d'Administration décide de nommer Grant Thornton Lux Audit S.A. avec siège social à 83, Pafebruch, L-8308 Capellen (Luxembourg) comme Commissaire aux Comptes pour l'année 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009017007/9882/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10689. - Reçu 89,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090016804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Rosewood Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 108.476.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg le 4 novembre 2008 à 10:15 heures.

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. La démission de Matthijs Bogers, avec l'adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la Société est acceptée avec effet à partir de la date de la réunion,

2. La démission de la société European Trust Services (Luxembourg) S.à r.l. en tant que commissaire est acceptée avec effet à partir de la date de la réunion.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Rosewood Securities S.A.
Roel Schrijen
Mandataire

Référence de publication: 2009016697/1084/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2009, réf. LSO-DA07216. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090016802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

P&S East Growth S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 131.958.

Constituée par-devant Me Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 27 juillet 2007, acte publié au Mémorial C no 2393 du 23 octobre 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour P&S East Growth S.à r.l.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009015955/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA07989. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090015243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Miralux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4325 Esch-sur-Alzette, 5A, rue du Stade.
R.C.S. Luxembourg B 95.817.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 28 janvier 2009.

2M CONSULTANT SARL
Cabinet comptable et fiscal
Signature

Référence de publication: 2009016574/612/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07461. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090016147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Versailles Securities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 103.389.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 26 novembre 2008 à 9:30 heures.

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. La démission de ProServices Management S.à r.l., avec adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Gérant de la Société est acceptée avec effet à partir de la date de la réunion,
2. La nomination de Monsieur Matthijs BOGERS, né à Amsterdam, Pays-Bas le 24 novembre 1966, avec l'adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Gérant de la société est acceptée à la date de la réunion.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2008.

Amicorp Luxembourg S.A.
Mandataire
Julien FRANCOIS
Administrateur

Référence de publication: 2009016680/1084/23.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2009, réf. LSO-DA07223. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090016841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

The Cross Investment Group Holdings SAH, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 33.117.

—
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg
le 10 décembre 2008 à 11:15 heures.*

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. La démission de Sonia AJEDIGUE, avec l'adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Administrateur de la Société est acceptée avec effet à partir de la date de la réunion,
2. La nomination de Roel SCHRIJEN, né à Sittard, Pays-Bas, le 30 juin 1973, avec l'adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Administrateur de la société est acceptée à la date de la réunion, celui-ci terminant le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Amicorp Luxembourg S.A.

Mandataire

Julien FRANCOIS

Administrateur

Référence de publication: 2009016686/1084/23.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX06876. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090016819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Lim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5741 Filsdorf, 3, Kaabesbiérg.

R.C.S. Luxembourg B 135.538.

—
Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Pour LIM S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009016804/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05989. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090016465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Blackacre Denco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 85.579.

—
Le Bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Blackacre Denco S.à r.l.

Patrick van Denzen

Gérant

Référence de publication: 2009016708/683/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09539. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090015866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Blackacre Denco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 85.579.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Blackacre Denco S.à r.l.
Patrick van Denzen
Gérant

Référence de publication: 2009016706/683/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09537. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090015868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Scania Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, Zone d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 53.044.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Pour SCANIA Luxembourg S.A.
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.
Signature

Référence de publication: 2009016810/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06704. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090016472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Necken Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 102.270.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 10 décembre 2008 que:

1. La cooptation du mandat d'administrateur de Monsieur Luc GERONDAL conformément aux résolutions prises en date du 3 mars 2008, est ratifiée.

2. La démission de la société «Certifica Luxembourg S.à r.l.» de son poste de Commissaire est acceptée.

3. Est nommée, en remplacement du Commissaire démissionnaire, la société «REVICONSULT S.à r.l.», société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Le mandat du nouveau Commissaire de la société prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2009017023/6312/23.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA07757. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090016587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Autopolis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, Zone d'Activités Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 30.604.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement au siège de la société le 11 août 2008

L'assemblée nomme, en tant qu'administrateur, Monsieur Olivier FONTAINE, né le 17 septembre 1963 à Uccle et demeurant professionnellement Zone d'activités Bourmicht, L-8070 Bertrange-Strassen.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Olivier FONTAINE, ainsi nommé, viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

L'assemblée nomme en tant que réviseur d'entreprises, la société Mazars, ayant son siège rue Henri M. Schnadt, 10A, 2530 Luxembourg, représentée par Monsieur Philippe Slendzak. Le mandat de réviseur d'entreprises de la société Mazars, ainsi nommée, viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

L'assemblée décide par conséquent de démissionner la société Mazars de son mandat de commissaire aux comptes. Le mandat de commissaire aux comptes de la société Mazars vient donc à échéance à l'issue de cette assemblée générale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2009.

MAZARS

Signature

Référence de publication: 2009017050/1682/23.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09030. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090016847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Protea Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 80.092.

—
Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Pour Protea Fund

Pictet Funds (Europe) S.A.

Hugues de Monthébert / Christopher Misson

Fondé de Pouvoir / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2009016722/52/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09288. - Reçu 94,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090015914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Eneko S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5750 Frisange, 67, rue de Mondorf.
R.C.S. Luxembourg B 135.543.

—
Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Pour ENEKO S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009016809/1276/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06705. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090016470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Troodon S.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 102.581.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Pour TROODON S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009016811/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05966. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090016474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

MEIF Germany Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.665.

Par résolutions signées en date du 22 décembre 2008, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg en tant que commissaire, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009016798/581/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2009, réf. LSO-DA07036. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090015942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Gisela, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 85.774.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ajournée des actionnaires en date du 5 janvier 2009

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2009, à savoir:

Administrateurs

John Kleynhans, 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

Andrew Knight, 22, rue la Boétie, F-75008 Paris

Solon Director Limited, Suite E-2, Union Court Building, Elizabeth Avenue and Shirley Street, Nassau, Bahamas

Commissaire aux comptes

Fiduciaire Auditlux S.à r.l., 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009017075/631/23.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA06132. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090016606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Trans Rock Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 109.905.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 7 janvier 2009

1. Monsieur Carl SPEECKE a démissionné de son mandat de gérant A.
2. Monsieur Benoît NASR, administrateur de société, né le 26 mai 1975 à Charleroi (Belgique), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée.
3. Le nombre de gérants A a été augmenté de un (1) à deux (2).
4. Monsieur David CATALA, administrateur de société, né le 19 janvier 1979 à Gent (Belgique), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 19.01.2009.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Trans Rock Investment S.à r.l.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009017053/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08453. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090016906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Kellerhoff SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 83.994.

—
Les comptes annuels au 31/12/2007 régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KELLERHOFF SA
Société Anonyme
Edoardo TUBIA / Salvatore Desiderio

Référence de publication: 2009016816/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA10050. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090016405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Antist Invest Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 3, rue de la Poudrerie.
R.C.S. Luxembourg B 133.562.

—
Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Pour ANTIST INVEST SARL
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.
Signature

Référence de publication: 2009016806/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05997. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090016467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Bofra Invest Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 3, rue de la Poudrerie.
R.C.S. Luxembourg B 133.561.

Les comptes annuels au 31/12/2007 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Pour BOFRA INVEST SARL

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009016802/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05993. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090016462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Chephar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 47.209.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.01.09.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2009015718/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06864. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090015460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Reiff-Agro s.c., Société Civile.

Siège social: L-6315 Beaufort, rue des Prés.
R.C.S. Luxembourg E 3.979.

Gesellschaftsgründung vom 14 Juli 2008

Zwischen den Unterzeichneten:

- 1) Herr Emile Reiff-Weber, Landwirt, geb. am 14.07.1960, verheiratet, wohnhaft in L-6315 Beaufort, rue des Prés,
- 2) Frau Nicole Reiff-Weber, Landwirtin, geb. am 06.04.1961, verheiratet wohnhaft in L-6315 Beaufort rue des Prés

Modification de Statut:

Art. 17. Die Gesellschaftsführung besteht aus 2 Verwalter, die von der Generalversammlung ernannt werden. Zu Verwaltern der Gesellschaft sind ernannt:

- 1) Herr Emile Reiff-Weber, vorbenannt;
- 2) Frau Nicole Reiff-Weber, vorbenannt;

Ein jeder dieser Verwalter hat die Befugnis allein im Namen der Gesellschaft zu Handeln und dieselbe Dritten gegenüber rechtskräftig zu verpflichten bis zu einem Betrage von zehntausend Euro (10.000,-). Für Verpflichtungen die den vorgeannten Betrag übersteigen, sind die Unterschriften der zwei Verwalter erforderlich.

Den Verwaltern steht es frei vermittels Spezial- oder Generalvollmachten, Dritte mit Den Geschäften der Gesellschaft zu betrauen und deren Rechte,

Entschädigungsansprüche und Tätigkeitsdauer zu bestimmen.

Dreifach angefertigt in Beaufort den 21.01.2009.

Unterschrift.

Référence de publication: 2009015767/801186/25.

Enregistré à Diekirch, le 28 janvier 2009, réf. DSO-DA00449. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090015384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Compagnie Financière Saint Paul S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 65.275.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2009016567/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05965. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090016153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Eurocomptes & Partners S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 118.386.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 29/01/2009.

Pour la société

AFILUX SARL

52 ESPLANADE

L-9227 DIEKIRCH

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009016980/8734/18.

Enregistré à Diekirch, le 26 janvier 2009, réf. DSO-DA00436. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(090016678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Property Trust Bernau, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 374.250,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.751.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance tenue à Luxembourg en date du 4 décembre 2008

Le Conseil de Gérance a pris la résolution suivante:

- Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège de la société de 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg à 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg avec effet au 4 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/12/2008.

Pour Property Trust Bernau S.à r.l.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. - S G G

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Mandataire

Jean-Claude Buffin / Candice de Boni

Référence de publication: 2009017072/795/22.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03422. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090015971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Property Trust Karben, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 419.650,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.979.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance tenue à Luxembourg en date du 4 décembre 2008

Le Conseil de Gérance a pris la résolution suivante:

- Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège de la société de 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg à 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg avec effet au 4 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/12/2008.

Pour Property Trust Karben S.à r.l.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. - S G G

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Mandataire

Jean-Claude Buffin / Candice de Boni

Référence de publication: 2009017073/795/22.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03426. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090015984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Pro Activity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 104.638.

—
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 29/01/2009.

Pour la société

AFILUX SARL

52 ESPLANADE

L-9227 DIEKIRCH

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009016973/8734/18.

Enregistré à Diekirch, le 23 janvier 2009, réf. DSO-DA00424. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090016716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

H.P.T. Holding de Participations Touristiques S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 29.156.

—
Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

H.P.T. HOLDING DE PARTICIPATIONS TOURISTIQUES S.A.

S. COLLEAUX / C. PISVIN

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009016842/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09749. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090015915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

LBK Finance Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 82.138.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LBK FINANCE HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009016847/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09708. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090015929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Henrik Andersen Sportpromotion AG, Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.
R.C.S. Luxembourg B 97.525.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 29/01/2009.

Pour la société

AFILUX SARL

52 ESPLANADE

L-9227 DIEKIRCH

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009016968/8734/18.

Enregistré à Diekirch, le 23 janvier 2009, réf. DSO-DA00399. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090016736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Wendron S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 55.680.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg
le 30 décembre 2008 à 17:30 heures.*

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. La démission de Sonia AJEDIGUE, avec l'adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Administrateur de la Société est acceptée avec effet à partir de la date de la réunion,

2. La nomination de Roel SCHRIJEN, né à Sittard, Pays-Bas, le 30 juin 1973, avec l'adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Administrateur de la société est acceptée à la date de la réunion, celui-ci terminant le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Wendron S.A.

Roel SCHRIJEN

Administrateur

Référence de publication: 2009016704/1084/22.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2009, réf. LSO-DA07208. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090016796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

P.A.D. Media & Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8039 Strassen, 38, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 87.396.

—
EXTRAIT

Monsieur René Moris a démissionné de son poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat le 11 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

CCF S.A.

Signature

Référence de publication: 2009016003/1801/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08214. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090015654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Central Caspian S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 3, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 45.499.

—
L'an deux mille huit, le vingt novembre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Monsieur Thomas BIWER, délégué commercial, demeurant à L-2718 Luxembourg, 3 rue du Fort Wedell.

Lequel comparant déclare qu'il est le seul associé de la société à responsabilité limitée CENTRAL CASPIAN S.à.r.l., avec siège social à L-3739 Rumelange, 8, rue des Martyrs, constituée suivant acte reçu par le notaire Georges D'HUART, de résidence à Pétange, en date du 20 août 1993, publié au Mémorial C, numéro 610, en date du 28 décembre 1993, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Christine DOERNER, de résidence à Bettembourg, en date du 5 mars 1997, publié au Mémorial C, numéro 348, en date du 3 juillet 1997,

modifiés suivant assemblée générale des associés sous seing privé du 9 mai 1997, publié au Mémorial C, numéro 430, en date du 7 août 1997,

Modifiés suivant procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29 octobre 1998, publié au Mémorial C, numéro 941, en date du 30 décembre 1998,

Modifiés suivant procès verbal de l'assemblée générale du 19 septembre 2003, publié au Mémorial C numéro 1060, en date du 13 octobre 2003,

Modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 novembre 2005, publié au Mémorial C, numéro 545, en date du 15 mars 2006.

Modifiés suivant actes de cessions de parts sous seing privé:

- du 12 novembre 2007, enregistré à Luxembourg-Sociétés le 13 novembre 2007, référence: LSO CK/02944,

- du 6 mai 2008, enregistré à Luxembourg-Sociétés le 16 mai 2008, référence LSO CQ/ 03745,

- du 1^{er} octobre 2008, non enregistré à Luxembourg-Sociétés,

Lesquelles cessions après avoir été signées ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, resteront annexées aux présentes aux fins de formalisation.

Ceci exposé, l'associé représentant l'intégralité du capital social, a déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqué en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont il reconnaît avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Rumelange à Luxembourg et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art 2. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxembourg.

(Le reste sans changement)

L'adresse du siège est fixée à L-1368 Luxembourg, 3 rue du Curé.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société, et d'ajouter un deuxième paragraphe à l'article 3 pour lui donner la teneur suivante:

Art. 3 (deuxième paragraphe). Pour l'enseigne Pars Property Investment, la société a pour objet l'achat, la vente, l'échange, la promotion et la mise en valeur, tant pour son propre compte que pour compte de tiers, de tous biens immobiliers. En outre la société peut se porter caution personnelle, réelle, solidaire et indivisible vis-à-vis de tierces personnes.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de confirmer les décisions prises suite à l'acte de cession de parts sous seing privé du 12 novembre 2007, à savoir:

- la démission à compter du 12 novembre 2007 de Monsieur Reza YAGHMA, demeurant à L-4760 Pétange, 110 rue de Luxembourg, de sa fonction de gérant de la société.
- la nomination de Monsieur Thomas BIWER, prèdit, dans la fonction de gérant technique, et de Monsieur Tom LAUBINGER, vendeur, demeurant à L-5612 Mondorf-les-Bains, 60 av. François Clément dans la fonction de gérant administratif.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de confirmer les décisions prises suite à l'acte de cession de parts sous seing privé du 6 mai 2008, à savoir:

- La démission à compter du 6 mai 2008 de Monsieur Tom LAUBINGER, de sa fonction de gérant administratif.
- La nomination à compter du 6 mai 2008 de Monsieur Thomas BIWER, prèdit, dans la fonction de gérant unique.
- La création d'une nouvelle succursale sous la enseigne commerciale "Pearl of Orient", avec siège social à L-Luxembourg/Merl, 168 avenue du 10 Septembre.
- L'attribution à la société Central Caspian S.à.r.l de l'enseigne commerciale "IWC Advertising Solutions".

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de confirmer les décisions prises suite à l'acte de cession de parts sous seing privé du 1^{er} octobre 2008, à savoir:

- la démission à compter du 1^{er} octobre 2008 de Monsieur Thomas BIWER de sa fonction de gérant unique.
- la nomination à compter du 1^{er} octobre 2008 de Monsieur Faramarz YAGHMA, demeurant à L-5630 Mondorf-les-Bains dans la fonction de gérant technique
- l'attribution à la société Central Caspian S.à.r.l de l'enseigne commerciale "Pars Property Investment", et de modifier en conséquence l'article un des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination "CENTRAL CASPIAN S.à.r.l, et aura comme enseigne commerciale "IWC Advertising Solutions" et "Pars Property Investment".

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer à compter de ce jour pour une durée indéterminée dans la fonction de gérant administratif de la société Monsieur Thomas BIWER, prèdit.

Septième résolution

La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, sont évalués approximativement à MILLE EURO (1000.- EURO).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la présente assemblée à été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Biwer, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 novembre 2008. Relation: EAC/2008/14438. Reçu douze euros, 12.- €

Le Receveur (signé): Mme BOICA.

Cession des parts sociale sous sein privé

CENTRAL CASPIAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3739 Rumelange, 8, rue des Martyrs.

R.C. Luxembourg B 45.499.

Monsieur Mohammad Shamshiri, serveur, demeurant à L-3743 Rumelange, 1, rue Nicolas Pletschette. Cède et transporte sous les garanties ordinaires et de droit, à Monsieur Thomas BIWER délégué commercial, demeurant à L-1260 Luxembourg 12 rue de Bonnevoie. Qui les accepte, les 280 parts sociales de 15 € euros chacune de valeur nominale qu'il possède dans la société.

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 4200 euros (quatre mille deux cents), que Monsieur Thomas BIWER a payé à l'instant même à Monsieur Mohammad Shamshiri qui le reconnaît et lui en consent immédiatement bonne et valable quittance.

Monsieur Reza YAGHMA commerçant demeurant à 110 route de Luxembourg à L-4760 Pétange. Cède et transporte sous les garanties ordinaires et de droit, à Monsieur ZIELINSKI Christian, 60 av. François Clément L-5612 Mondorf-les-Bain qui les accepte, les 840 parts sociales de 15 € euros chacune de valeur nominale qu'il possède dans la société.

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 12600 euros (douze mille six cents euros), que Monsieur ZIELINSKI Christian a payé à l'instant même à Monsieur Reza YAGHMA qui le reconnaît et lui en consent immédiatement bonne et valable quittance.

La Société Pars Investment Corporation Holding S.A. cède et transporte sous les garanties ordinaires et de droit, à Monsieur ZIELINSKI Christian, 60 av. François Clément L-5612 Mondorf-les-Bain qui les accepte, les 280 parts sociales de 15 € euros chacune de valeur nominale qu'il possède dans la société.

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 4200 euros (quatre mille deux cents euros), que Monsieur ZIELINSKI Christian a payé à l'instant même à la société Pars Investment Corporation Holding S.A. qui le reconnaît et lui en consent immédiatement bonne et valable quittance.

La répartition actuelle des parts se compose comme si dessous:

Monsieur Thomas BIWER	280 parts
Monsieur ZIELINSKI Christian	1120 parts
Totalité	1400 parts

La démission de Monsieur Reza YAGHMA comme gérant technique et unique de la société Central Caspian sàrl est accepté.

Est nommé nouveau gérant technique Monsieur Thomas BIWER délégué commercial, demeurant à L-1260 Luxembourg 12 rue de Bonnevoie. Est nommé gérant administratif Monsieur Tom LAUBINGER vendeur demeurant à 60 av. François Clément à L-5612 Mondorf-les-Bains

La société est engagée en toutes circonstances avec la signature conjointe des deux gérants.

La société décide d'ajouter la succursale suivante:

60 av. François Clément à L-5612 Mondorf-les-Bains

Fait à Luxembourg le 12 novembre 2007 en autant exemplaire que de partie.

Signé: Mohammad SHAMSHIRI, Thomas BIWER, Reza YAGHMA, ZIELINSKI Christian

Société Pars Investment Corporation Holding S.A.

Administrateur-délégué

International Allied Services S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg le 13 novembre 2007, réf. LSO CK/02944. - Reçu 166 euros. Le Receveur (signature)

Cession de parts sociale sous sein privé

Assemblée extraordinaire du 08.05.08

CENTRAL CASPIAN SARL Société à responsabilité limitée

Siège social: L-3739 Rumelange, 8, rue des Martyrs

RC Luxembourg: B45.499

Monsieur Zielinski Christian, demeurant à 60, avenue François Clément à L-5612 Mondorf-les-Bains cède et transporte sous les garanties ordinaires et de droit, à Monsieur Thomas Biwer, demeurant à 3 rue du Fort Wedell L-2718 Luxembourg

(matr. 19661031134) qui les accepte, les 920 parts sociales de 5 € euros chacune de valeur nominale qu'il possède dans la société.

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 4.600 (quatre mille six cents euro), que Monsieur Thomas Biwer a payé à l'instant à Monsieur Christian Zielinski qui le reconnaît et lui en consent immédiatement bonne et valable quittance.

Monsieur Zielinski Christian, demeurant à 60, avenue François Clement à L-5612 Mondorf-les-Bains cède et transporte sous les garanties ordinaires et de droit, à Monsieur Mohsen Safarian, demeurant 52, rue de la Chapelle L-4528 Differdange (matr. 19790321610) qui les accepte, les 200 parts sociales de 5 € euros chacune de valeur nominale qu'il possède dans la société.

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 1000 (mille euro), que Monsieur Mohsen Safarian a payé à l'instant à Monsieur Christian Zielinski qui le reconnaît et lui en consent immédiatement bonne et valable quittance.

La répartition actuelle des parts se compose comme si dessous:

Monsieur Thomas Biwer	1 200 parts
Monsieur Mohsen Safarian	<u>200 parts</u>
Totalité	1400 parts

La démission de Monsieur Zielinski Christian est acceptée par la société Central Caspian sarl.

La démission de Monsieur Tom Laubinger comme gérant administratif est accepté par la société Central Caspian sarl

Est nommé le nouveau gérant technique et administratif, Monsieur Thomas Biwer.

La société est engagée en toutes circonstances avec la signature du gérant technique.

La société décide de changer le siège social sise actuellement à 8, rue des Martyrs L-3739 Rumelange à la nouvelle adresse 3, rue du Curé à L-1368 Luxembourg et de établir une nouvelle succursale à l'adresse 168 avenue du 10 Septembre à Luxembourg/Merl sous l'enseigne commerciale "Pearl of Orient".

La société Central Caspian sarl sera exploité aussi sous l'enseigne commerciale "IWC Advertising Solutions".

Fait à Luxembourg le 06 mai 2008 en autant d'exemplaires que de parties.

Thomas Biwer / Zielinski Christian / Mohsen Safarian

Gérant Technique - Gérant administratif / - / -

Enregistré à Luxembourg le 16 mai 2008, réf. LSO CQ/03745. - Reçu 89 euros. Le Receveur (signature)

Cession de parts sociale sous sein privé

Assemblée extraordinaire du 1.10.08

CENTRAL CASPIAN SARL Société à responsabilité limitée

Siège social: L-3739 Rumelange, 8, rue des Martyrs

RC Luxembourg: B45.499

Monsieur Mohsen Safarian, demeurant 52, rue de la Chapelle L-4528 Differdange (matr. 19790321610) cède et transporte sous les garanties ordinaires et de droit, à Monsieur Thomas Biwer, demeurant 3 rue du Fort Wedell L-2718 Luxembourg (matr. 19661031134) qui les accepte, les 200 parts sociales de 5 € euros chacune de valeur nominale qu'il possède dans la société.

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 1000 (mille euro), que Monsieur Mohsen Safarian a payé à l'instant à Monsieur Thomas Biwer qui le reconnaît et lui en consent immédiatement bonne et valable quittance.

La répartition actuelle des parts se compose comme si dessous:

Monsieur Mohsen Safarian	200 parts
Monsieur Thomas Biwer	<u>1200 parts</u>
TOTALITE: Monsieur Thomas Biwer	1400 parts

La société Central Caspian sarl accepte la démission de Monsieur Thomas Biwer, demeurant 3 rue du Fort Wedell L-2718 Luxembourg en date du 1.10.08 comme gérant technique et lui donne décharge

La société décide de nommer le nouveau gérant technique Mr. Yaghma Faramarz, (matr. 19491024073) demeurant 36, avenue Dr. Klein à L-5630 Mondorf-les Bains pour les activités immobilières telles que Agence Immobilière, Promotions Immobilières, Syndicats de Coopropriétés et de Commerce.

La société Central Caspian SARL sera exploitée sous les enseignes commerciales Pars Property Investment ainsi que IWC Advertising Solutions.

Est nommé le nouveau gérant technique Monsieur Yaghma Faramarz.

La société s'engage avec la signature isolé du gérant technique.

La société décide de changer le siège social sise actuellement 8, rue des Martyrs L-3739 Rumelange à l'adresse 3, rue du Curé L-1368 Luxembourg.

Fait à Luxembourg le 1 octobre 2008 en autant d'exemplaires que de parties.

Thomas Biwer /
Mohsen Safarian.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 2008.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2009015653/203/198.

(090015547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Sanichauer Entretien Toitures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 13, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 84.533.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009016589/820/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03027. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090016250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

**International Share & Consulting S.A., Société Anonyme,
(anc. International Share Holding S.A.).**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 47.239.

Im Jahre zweitausendundacht, am neunundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichnenden Notar Maître Patrick SERRES, mit dem Amtssitz in Remich (Großherzogtum Luxemburg), fand eine außerordentliche Hauptversammlung (die „Versammlung“) der „INTERNATIONAL SHARE HOLDING S.A.“ statt, eine Aktiengesellschaft Luxemburger Rechts, mit Gesellschaftssitz in 7 route d'Esch, L-1470 Luxembourg, gegründet gemäß notarieller Urkunde aufgenommen am 30. März 1994, im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 291 des Jahres 1994 veröffentlicht, welcher Gesellschaftsvertrag bis heute noch nicht abgeändert wurde, und welche eingetragen ist beim Luxemburger Handelsund Gesellschaftsregister, Sektion B, unter der Nummer B-47.239 (die „Gesellschaft“).

Die Versammlung wird durch den Vorsitzenden, Herrn Fernand SASSEL, expert-comptable, wohnhaft in Munsbach, eröffnet.

Der Vorsitzende hat Frau Edith REUTER, Privatangestellte, wohnhaft in Munsbach wird zum Schriftführer bestimmt.

Die Versammlung wählt Herrn Marco THORN, Privatangestellter, wohnhaft in Erpeldange, zum Stimmzähler.

Der Vorsitzende gab folgende Erklärungen ab und ersuchte den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

(i) Die Tagesordnung der Versammlung lautet folgendermaßen:

Tagesordnung

1.- Abänderung des gegenwärtigen Gesellschaftszweckes und demzufolge völlige Abänderung von Artikel vier (4) der Satzung welcher nunmehr folgenden Inhalt hat:

" **Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist das Management und die Beratung von Firmen sowie die Beteiligung unter irgendeiner Form an luxemburgischen und ausländischen Unternehmen, der Erwerb durch Ankauf, Unterzeichnung oder auf andere Art und Weise sowie die Abtretung durch Verkauf, Tausch oder auf andere Art und Weise von Aktien, Gut-

scheinen, Obligationen, Wertpapieren und allen anderen Arten von Wertpapieren sowie der Besitz, die Verwaltung, Förderung und Verwertung ihrer Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann mit oder ohne Zinsen Kredite gewähren oder Anleihen aufnehmen sowie Obligationen ausgeben.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte tätigen, seien sie beweglicher oder unbeweglicher, finanzieller oder industrieller, handels- oder zivilrechtlicher Natur, direkt oder indirekt in Verbindung mit dem Gesellschaftszweck. Sie kann ebenfalls alle unbewegliche Güter betreffende Geschäfte tätigen, sei es durch Kauf, Verkauf, Ausnützung oder Verwaltung von Immobilien.

Sie kann ihren Zweck direkt oder indirekt erfüllen, sei es in ihrem eigenen Namen oder für Dritte, allein oder in Verbindung mit anderen, bei der Erledigung aller Geschäfte, die zur Erreichung des genannten Zwecks, oder des Zwecks der Gesellschaften, deren Interessen sie vertritt, führen.

Allgemein kann sie jegliche Überwachungs- und Kontrollmassnahmen ausführen, die sie zur Bewerkstelligung und zur Entwicklung ihres Zwecks für nötig hält."

2.- Abänderung der Bezeichnung der Gesellschaft in „INTERNATIONAL SHARE & CONSULTING S.A." und folglich Abänderung von Artikel eins (1) der Satzung.

3.- Umstellung des Gesellschaftskapitals von Deutsche Mark (DEM) auf Euro (EUR) zum festgelegten Wechselkurs von 1.- EUR = 1,95583 DEM, was demzufolge ein gezeichnetes Kapital von einhundertzweitausendzwei-hundertachtundfünfzig Euro und achtunddreissig Cents (102'258,38 EUR) ergibt.

4.- Herabsetzung des gezeichneten Gesellschaftskapitals um einen Betrag von zweitausendzweihundertachtundfünfzig Euro und achtunddreissig Cents (2'258,38 EUR) ohne die Zahl der Aktien herabzusetzen weder noch einige Aktien zu annullieren und Ausbezahlung des besagten reduzierten Betrags an die Aktionäre.

5.- Festlegung des Gesellschaftskapitals auf EINHUNDERTTAUSEND EURO (100'000.- EUR) aufgeteilt in zweitausend (2'000) Aktien zu je FÜNFZIG EURO (50.- EUR).

6.- Abänderung von Artikel fünf (5) der Satzung der Gesellschaft wie folgt:

Art. 5. „Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt EINHUNDERTTAUSEND EURO (100'000.- EUR) und ist aufgeteilt in zweitausend (2'000) Aktien mit einem Nennwert von je FÜNFZIG EURO (50.- EUR).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, je nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf ihrer eigenen Aktien schreiten unter den gesetzlichen vorgesehenen Bestimmungen."

7.- Abänderung der Artikel acht (8), neun (9) und siebzehn (17) der Gesellschaftsordnung um dieselben mit den neuen Bestimmungen des Gesetzes vom 25. August 2006, welches das abgeänderte Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaft abgeändert hat, in Einklang zu bringen.

8.- Ernennung als neues Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft, Herrn Frank SNYKERS, Gesellschaftsdirektor, geboren in Hasselt (Belgien), am 04. April 1953, wohnhaft in B-3730 Hoeselt, De Bormanlaan 40, in Vertretung von Herrn Guy FASBENDER welcher als Verwaltungsratsmitglied abberufen wird; das Mandat des neuen Verwaltungsratsmitglieds soll sofort nach der jährlichen Generalversammlung der Aktionäre von 2014 enden. 9.- Sonstiges.

(ii) Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl ihrer Aktien sind Gegenstand einer durch die erscheinenden Parteien "ne varietur" abgezeichneten Anwesenheitsliste; diese Anwesenheitsliste, welche vorliegender Urkunde beigefügt bleibt, um mit derselben bei der Einregistrierungsbehörde hinterlegt zu werden.

(iii) Das gesamte Gesellschaftskapital ist bei gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten und da die anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären im Vorfeld der Versammlung über die Tagesordnung unterrichtet worden zu sein und diese zu kennen, erübrigen sich Einberufungsbescheide.

(iv) Die gegenwärtige Versammlung, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ist ordnungsgemäß zusammengetreten und kann rechtsgültig über alle Tagesordnungspunkte beraten.

Daraufhin hat die Versammlung einstimmig folgende nachstehende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschließt den Zweck der Gesellschaft von einer Holdinggesellschaft in eine einfache Aktiengesellschaft gemeinschaftlichen Rechts abzuändern und beschließt demzufolge Artikel vier (4) der Gesellschaftsordnung völlig abzuändern um diesen folgenden neuen Wortlaut zu geben:

Art. 4. "Artikel 4. Zweck der Gesellschaft ist das Management und die Beratung von Firmen sowie die Beteiligung unter irgendeiner Form an luxemburgischen und ausländischen Unternehmen, der Erwerb durch Ankauf, Unterzeichnung oder auf andere Art und Weise sowie die Abtretung durch Verkauf, Tausch oder auf andere Art und Weise von Aktien, Gutscheinen, Obligationen, Wertpapieren und allen anderen Arten von Wertpapieren sowie der Besitz, die Verwaltung, Förderung und Verwertung ihrer Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann mit oder ohne Zinsen Kredite gewähren oder Anleihen aufnehmen sowie Obligationen ausgeben.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte tätigen, seien sie beweglicher oder unbeweglicher, finanzieller oder industrieller, handels- oder zivilrechtlicher Natur, direkt oder indirekt in Verbindung mit dem Gesellschaftszweck. Sie kann ebenfalls alle unbewegliche Güter betreffende Geschäfte tätigen, sei es durch Kauf, Verkauf, Ausnützung oder Verwaltung von Immobilien.

Sie kann ihren Zweck direkt oder indirekt erfüllen, sei es in ihrem eigenen Namen oder für Dritte, allein oder in Verbindung mit anderen, bei der Erledigung aller Geschäfte, die zur Erreichung des genannten Zwecks, oder des Zwecks der Gesellschaften, deren Interessen sie vertritt, führen.

Allgemein kann sie jegliche Überwachungs- und Kontrollmassnahmen ausführen, die sie zur Bewerkstelligung und zur Entwicklung ihres Zwecks für nötig hält."

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschließt, bezüglich der Abänderung des Gesellschaftszweckes, die Bezeichnung der Gesellschaft in „INTERNATIONAL SHARE & CONSULTING S.A." abzuändern, so dass demzufolge Artikel eins (1) der Satzung jetzt wie folgt lautet:

Art. 1. Es besteht eine luxemburgische Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung „INTERNATIONAL SHARE & CONSULTING S.A."

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschließt die Umstellung des Gesellschaftskapitals von Deutsche Mark (DEM) auf Euro (EUR) zum festgelegten Wechselkurs von 1.EUR = 1,95583 DEM, was demzufolge ein gezeichnetes Gesellschaftskapital von einhundertzweitausendzweihundertachtundfünfzig Euro und acht-unddreissig Cents (102'258,38 EUR) ergibt.

Vierter Beschluss

Um ein klares und nettes Verhältnis zu haben, insofern was das gezeichnete Gesellschaftskapital betrifft, beschließt die Versammlung das Gesellschaftskapital, nach der hiervor getätigten Umstellung, um einen Betrag von zweitausendzweihundertachtundfünfzig Euro und achtunddreissig Cents (2'258,38 EUR) herabzusetzen ohne jedoch die Zahl der Aktien herabzusetzen weder noch einige Aktien zu annullieren aber beschließt den besagten reduzierten Betrag an die Aktionäre auszubezahlen.

Es wurde des Weiteren beschlossen dem Verwaltungsrat der Gesellschaft die notwendigen Vollmachten zu erteilen um alle Konten in den Büchern der Gesellschaft auf Euro (EUR) umzustellen und außerdem den vorerwähnten Betrag in Folge der Kapitalherabsetzung den Aktionären auszubezahlen.

Fünfter Beschluss

Die Versammlung beschließt das Gesellschaftskapital auf EINHUNDERTTAUSEND EURO (100'000.- EUR) festzulegen, aufgeteilt in zweitausend (2'000) Aktien zu je FÜNFZIG EURO (50.- EUR).

Sechster Beschluss

Die Versammlung beschließt, als direkte Folge der hier vorgenommen Beschlüsse, Artikel fünf (5) der Satzung abzuändern um diesen folgenden Wortlaut zu verleihen:

Art. 5. „Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt EINHUNDERTTAUSEND EURO (100'000.- EUR) und ist aufgeteilt in zweitausend (2'000) Aktien mit einem Nennwert von je FÜNFZIG EURO (50.- EUR).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, je nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf ihrer eigenen Aktien schreiten unter den gesetzlichen vorgesehenen Bestimmungen."

Siebter Beschluss

Die Versammlung beschließt die Artikel acht (8), neun (9) und siebzehn (17) der Gesellschaftsordnung abzuändern um dieselben mit den neuen Bestimmungen des Gesetzes vom 25. August 2006, welches das abgeänderte Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaft abgeändert hat, in Einklang zu bringen.

Dieselben Artikel acht (8), neun (9) und siebzehn (17) erhalten nunmehr folgenden neuen Wortlaut:

Art. 8. „Der Verwaltungsrat muss aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit muss der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, welche schriftlich, per Fax oder E-mail erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fax oder E-mail erfolgen. Jedes Mitglied des Verwaltungsrats kann an jeder Sitzung des Verwaltungsrats über Visiokonferenz oder

gleichwertigen Kommunikationsmittel die seine Identifikation gewährleisten, teilnehmen. Diese Kommunikationsmittel müssen technischen Voraussetzungen genügen, die die effektive Teilnahme an der Beratung, welche ununterbrochen übertragen werden muss, gewährleisten. Die Beteiligung an einer Sitzung über die vorerwähnten Kommunikationswege ist mit einer persönlichen Beteiligung an der Sitzung gleichzusetzen. Eine Sitzung des Verwaltungsrats die über vorerwähnte Wege abgehalten wird gilt als am Gesellschaftssitz abgehalten.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden nicht ausschlaggebend, dies um Zweifel zu vermeiden.

Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten."

Art. 9. „Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen, die einzeln oder gemeinschaftlich handeln können und nicht Aktionäre zu sein brauchen. Der Verwaltungsrat beschließt ihre Ernennung, ihre Abberufung und ihre Befugnisse. Bei der Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne seiner Mitglieder verpflichtet sich der Verwaltungsrat, der jährlichen Hauptversammlung Bericht zu erstatten über alle Gehälter, Dienstbezüge und sonstige, dem Befugten zugestandenen Vorteile. Die Gesellschaft kann auch spezielle Mandate durch beglaubigte- oder Privatvollmacht übertragen."

Art. 17. „Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf die späteren Änderungen."

Achter Beschluss

Die Versammlung beschließt Herrn Frank SNYKERS, Gesellschaftsdirektor, geboren in Hasselt (Belgien), am 04. April 1953, wohnhaft in B-3730 Hoeselt, De Bormanlaan 40, als neues Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft, in Vertretung von Herrn Guy FASBENDER, welcher als Verwaltungsratsmitglied abberufen wird, zu ernennen.

Das Mandat des neu gewählten Verwaltungsratsmitgliedes soll sofort nach der jährlichen Generalversammlung der Aktionäre von 2014 enden.

Die Versammlung beschliesst die Satzung der Gesellschaft, die bei ihrer Gründung in Englisch und Deutsch verfasst wurde, nunmehr nur noch auf Deutsch zu verfassen.

Da nichts Sonstiges mehr auf der Tagesordnung ist, wurde die Versammlung beendet.

Der amtierende Notar hat die Komparenten aufmerksam gemacht auf Artikel 69 des abgeänderten Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915, von welchem Artikel die Komparenten erklären Kenntnis zu haben. Die Komparenten erteilen dem amtierenden Notar vorbehaltlos Entlastung für die Ausübung der Rückzahlung.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nachdem das Dokument der dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannten erschienenen Parteien in Luxemburg vorgelesen wurde, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar, unterzeichnet.

Gezeichnet: F. SASSEL, E. ZIMMER, M. THORN, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 30 décembre 2008. Relation: REM/2008/1601. Reçu douze euros 12.-€

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Für gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Remich, den 13. Januar 2009.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2009015656/8085/179.

(090015762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Dale Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 66.749.

L'an deux mille huit, le trente et un décembre,

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "DALE INVESTMENTS S.à r.l.", ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 66.749, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 1^{er} octobre 1998, publié au Mémorial C numéro 934 du 28 décembre 1998. Les

statuts ont été modifiés suivant décisions de l'assemblée générale des associés du 28 juin 2002, publiées par extrait au Mémorial C, numéro 1408 du 28 septembre 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Luc BRAUN, diplômé en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi,

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie POOS, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Horst SCHNEIDER, Diplomkaufmann, demeurant à demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs.
3. Décharge aux gérants.

II) Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les mandataires des associés représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés après avoir été paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Qu'il résulte de ladite liste de présence, que les cinq cents (500) parts sociales, représentatives de l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, dont les associés déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V) Ces faits exposés par le Président et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le Président met aux voix les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution et la mise en liquidation de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le nombre des liquidateurs à un et de nommer FIDESCO S.A., société anonyme, avec siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 68.578, comme liquidateur de la société et de déterminer les pouvoirs du liquidateur comme suit:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour l'exécution de son mandat et en particulier ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas prévus par la loi;
- le liquidateur n'est pas obligé de dresser inventaire;
- il peut, sous sa seule responsabilité, pour des transactions spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tels pouvoirs qu'il déterminera et pour la période qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accorder pleine et entière décharge aux gérants pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Braun, J.-M. Poos, H. Schneider, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 janvier 2009. Relation: LAC/2009/150. Reçu douze euros (12,-).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2009016903/212/64.

(090016292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Gefpart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 66.324.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-sixième jour du mois de novembre.

Par-devant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

GEFIT S.p.A., avec siège social au 9, Via de Negri, I-15100 Alessandria (Italie), immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés d'Alessandria sous le numéro 00418680062, ici représentée par Société Européenne de Banque, avec siège social au 19-21, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, elle-même représentée par Monsieur Salvatore Desiderio, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant (ci-après "l'Associé Unique"), a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société "GEFPART S.A.", ayant son siège social à L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, R.C.S. Luxembourg B numéro 66.324, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux de résidence à Luxembourg en date du 18 septembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 867 du 1^{er} décembre 1998 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés par actes du notaire Jacques Delvaux, précité, en date du 13 juillet 1999 et 5 octobre 2001, publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 796 du 26 octobre 1999 et numéro 299 du 22 février 2002.

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 1.033.000,- (un million trente-trois mille Euros) représenté par 103.300 (cent trois mille trois cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

- que l'activité de la Société ayant cessé, l'Associé Unique, étant le seul propriétaire des actions dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et se désigne en qualité de liquidateur de la Société;

- que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre;

- que l'Associé Unique, agissant en qualité de liquidateur, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société et requiert au notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la société est réglé;

- que l'actif restant est réparti à l'Associé Unique.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

- que l'Associé Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation MORWELL LIMITED, avec siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques, P.O. Box 3175 Road Town, IBC numéro 350391, et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et le rapport du liquidateur et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à MORWELL LIMITED, prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

l'Associé Unique, constituée en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au liquidateur et au commissaire aux comptes en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Que les livres et documents de la société seront déposés pendant cinq ans à l'adresse de domiciliation de Société Européenne de Banque SA, 19-21, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, cette personne a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Salvatore Desiderio, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 1^{er} décembre 2008. LAC/2008/48144. Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 décembre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009016898/202/65.

(090016376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Heisenberg Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 46.215.

Les comptes annuels au 31/03/2007 régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Edoardo TUBIA / Salvatore Desiderio

Référence de publication: 2009016818/24/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA10040. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090016416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Zafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 9.058.

L'an deux mille huit, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée "ZAFIN S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, bld du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 9.058,

constituée par acte du notaire Roger WURTH en date du 25 février 1970, publié au Mémorial C de 970, page 3662, n° 580 de 1995, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 7 avril 2004, publié au Mémorial C n° 528 du 21 mai 2004.

L'assemblée des actionnaires est présidée par M. Christophe VELLE, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, 19-21, bld du Prince Henri.

Le Président désigne comme secrétaire M. Delio CIPOLLETTA, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, 19-21, bld du Prince Henri.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur Mme Cristobalina MORON, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, 19-21, bld du Prince Henri.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Décision de mise en liquidation volontaire de la société;

2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs;

3. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour. Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommée liquidateur, MONTBRUN (Révision) S.à r.l., 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: Ch. VELLE, D. CIPOLETTA, C. MORON, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 31 décembre 2008, LAC/2008/53222. Reçu douze Euros (EUR 12,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009016904/208/56.

(090016458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Venture Investment S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 23.907.

DISSOLUTION

In the year two thousand eight, on the eighth day of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr Luc HANSEN, "licencié en administration des affaires", with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

"the proxyholder"

acting as a special proxy of STEVALS S.A., a company having its registered office in Panama,

"the principal"

by virtue of a proxy given under private seal which, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxyholder declared and requested the notary to act:

1. That the holding company VENTURE INVESTMENT S.A., R.C.S. Luxembourg B 23.907, with registered office in Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, was incorporated on January 24, 1986 pursuant to a deed drawn up by M^e André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary public residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C no. 110 of April 29, 1986, and the Articles of Association of which have been amended for the last time on July 07, 2000, pursuant to a deed drawn up by M^e André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, prenamed, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C no. 849 of November 20, 2000.

2. That the company's capital amounts to USD 300,000.- (three hundred thousand American Dollars) divided into 12,000 (twelve thousand) shares without nominal value, entirely paid-up.

3. That the principal has become sole owner of all the shares representing the subscribed capital of the holding company VENTURE INVESTMENT S.A..

4. That the principal, as sole shareholder, hereby expressly declares that it is proceeding to the dissolution of the company with immediate effect.

5. That the principal as liquidator of the holding company VENTURE INVESTMENT S.A. declares that all the liabilities of the company have been fully paid off.

6. That the principal also declares that it is responsible for any eventual unknown liability of the company not yet paid off, and it declares irrevocably to assume, together with the company, the obligation to pay off any eventual unknown liability.

7. That the activity of the company has ceased, that the sole shareholder takes over all the assets of the company and that he will pay off any eventual unknown liability of the dissolved company; so that the liquidation of the company is done and closed.

8. That the principal grants discharge to the members of the board of directors and to the statutory auditor.

9. That the proxyholder or the notary may proceed to the cancellation of the company's shares.

10. That all the documents of the dissolved company will be kept during a period of five years at the registered office of BDO Compagnie Fiduciaire.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the Notary, the present original deed.

Follows the French version of the preceding text:

L'an deux mille huit, le huit décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, domicilié professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de STEVALS S.A., une société ayant son siège social à Panama,

"la mandante"

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le mandataire a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme holding VENTURE INVESTMENT S.A., R.C.S. Luxembourg B 23.907, ayant son siège social à Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, a été constituée le 24 janvier 1986 suivant un acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n ° 110 du 29 avril 1986, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 7 juillet 2000, suivant un acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, prénommé, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n ° 849 du 20 novembre 2000.

2. Que le capital social de la société s'élève à USD 300.000,- (trois cent mille dollars US) divisé en 12.000 (douze mille) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

3. Que sa mandante est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme holding VENTURE INVESTMENT S.A.

4. Que sa mandante, en tant qu'actionnaire unique, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que sa mandante, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme holding VENTURE INVESTMENT S.A., déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que sa mandante requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il règlera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la société.

9. Que le mandataire ou le notaire peut procéder à l'annulation des actions de la société.

10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO Compagnie Fiduciaire.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. HANSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 11 décembre 2008. Relation: LAC/2008/49948. Reçu douze euros (12,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009016891/211/98.

(090016398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Co-Derco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 52.201.

L'an deux mille huit, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée "CO-DERCO S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, bld du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 52.201,

constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée par acte du notaire soussigné, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, le 22 août 1995, publié au Mémorial C n° 580 de 1995, transforme en société anonyme par acte du même notaire en date du 15 mai 2003, publié au Mémorial C n° 787 du 26 juillet 2003.

L'assemblée des actionnaires est présidée par M. Christophe VELLE, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, 19-21, bld du Prince Henri.

Le Président désigne comme secrétaire Mme Sara PERNET, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, 19-21, bld du Prince Henri.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur Mme Daria GALDI, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, 19-21, bld du Prince Henri.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Décision de mise en liquidation volontaire de la société;
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs;
3. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour. Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommée liquidateur, CoProcess S.A., avec siège social à L-5653 Mondorf-les-Bains, 7, rue Adolphe Klein.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: Ch. VELLE, S. PERNET, D. GOLDI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 31 décembre 2008, LAC/2008/53224. Reçu douze Euros (EUR 12,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009016905/208/56.

(090016484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Fly Dix Huit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 98.400.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

"PAREAST S.à r.l.", ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 59.685,

ici représentée par Madame Stéphanie STACCHINI, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 décembre 2008,

laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme "FLY DIX HUIT S.A.", ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.400, a été constituée en date du 30 décembre 2003 par-devant le notaire instrumentant, agissant en remplacement de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 230 du 26 février 2004.

II. Que les statuts ont été modifiés en dernier lieu en date du 15 avril 2008 par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1345 du 2 juin 2008.

III.- Que le capital social de la société anonyme "FLY DIX HUIT S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-), représenté par trois cent vingt (320) actions ayant une valeur nominale de cent euros chacune (EUR 100,-).

IV.- Que la société comparante est devenue l'associé unique de la prédite société "FLY DIX HUIT S.A."

V.- Que la société comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société "FLY DIX HUIT S.A.", qui a interrompu ses activités.

VI.- Qu'il est attesté que tout l'actif est dévolu à la société comparante et qu'elle assure en sa qualité d'associée unique et de liquidateur le paiement de toutes les dettes de la société dissoute, même inconnues à l'instant.

VII.- Que la liquidation de la société "FLY DIX HUIT SA" est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

IX.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-).

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. STACCHINI, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 6 janvier 2009. Relation: MER/2009/15. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 janvier 2009.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2009016919/243/51.

(090016123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Hauris S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 5, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 108.631.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le quinze janvier.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- Monsieur Guy LAFFALIZE, agent commercial, né à Sprimont (Belgique), le 22 mars 1951, demeurant à B-4190 Xhoris (Belgique), 14, rue Pierreux.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentant et l'a prié d'acter ce qui suit:

Que la société à responsabilité limitée HAURIS S.à r.l., établie et ayant son siège à L-8832 Rombach-Martelange, 5, route d'Arlon, inscrite au registre du commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 108.631, a été constituée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 21 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 187 du 3 mars 2000, modifiée suivant décision sous seing privé de l'associé unique prise le 24 septembre 2001 portant conversion du capital social en euros, publié audit Mémorial C, numéro 246 du 13 février 2002.

Que le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Que la société ne possède pas d'immeuble ni de parts d'immeubles.

Que le comparant est propriétaire de la totalité des parts sociales de la société HAURIS S.à r.l., préqualifiée.

Que le comparant réunissant entre ses mains, la totalité des parts sociales de la Société a décidé de la dissoudre sans liquidation.

Que par la présente, le comparant en tant qu'associé unique et bénéficiaire économique final de l'opération dissout la société HAURIS S.à r.l., avec effet immédiat.

Qu'il déclare avoir pleine connaissance des statuts et connaître parfaitement la situation financière de la Société.

Qu'en sa qualité de liquidateur de la Société, il déclare encore que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné et qu'en qualité d'associé unique il se trouve investi de tout l'actif et s'engage expressément à prendre en charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne.

Que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

L'associé unique donne décharge pleine et entière au gérant pour son mandat jusqu'à ce jour.

Les livres et documents de la Société dissoute sont conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Laffalze, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 janvier 2009. Relation: LAC/2009/1743. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros)

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 26 janvier 2009.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2009016888/241/46.

(090016418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

ILS Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 19.079.

L'an deux mille huit, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ILS HOLDING S.A.", avec siège social à L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers, constituée suivant acte notarié du 13 janvier 1982, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 88 du 27 avril 1982, et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à B-Nothomb, qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à F-Russange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Steeve SIMONETTI, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Dissolution de la société sur base de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
2. Nomination d'un liquidateur de la société aux fins de mener à bien la liquidation de la société.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Qu'il ressort de la dite liste de présence que la totalité des 200 actions en circulation sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale.

IV.- Qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première résolution

Conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée, et vu les pertes encourues par la Société tel que cela ressort du bilan de la société arrêté au 23 décembre 2008, l'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

L'assemblée générale reconnaît avoir été informée de cette situation par le Conseil d'Administration de la société en temps utile et pouvoir prendre cette décision sur base d'informations suffisantes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur de la société SOFIDEC S.à r.l., une société ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers, à L-1835 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 142.780.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme commissaire à la liquidation Monsieur Christian BILLON, expert comptable, demeurant professionnellement à L-2267 Luxembourg, 18, rue d'Orange.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. TASSIGNY, M. NEZAR, S. SIMONETTI, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2008. LAC/2008/52694. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009016906/220/62.

(090016735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Vico S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 14.687.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth day of December.

Before us Maître Camille MINES, notary residing in Capellen.

There appeared:

Mr Baltus REVET, living at Res. Lindepark, Parklaan 57, bus 8, B-2300 Turnhout, hereafter named "the sole shareholder" here represented by Van Lanschot Management S.A. with registered office in Mamer, 106, route d'Arlon, itself represented by Mr H.H.J. Kemmerling and Mrs J.C.M. NIJSEN, private employees, residing in L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

Which appearing person, has requested the notary to state as follows: That the société anonyme VICO S.A., registered in the Luxembourg Register of Commerce under the section B and the number 14.687 established with registered office at 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, hereafter named the Company, has been constituted on December 14, 1976 according to a deed received by Maître Joseph KERSCHEN, notary residing in Luxembourg, deed published in Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations N ° 35 of February 11, 1977; The articles of incorporation were modified on December 19, 1997, deed published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C number 213 on April 04, 1998 The articles of incorporation were modified on January 28, 2005, deed published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C number 598 on June 21, 2005.

- That the share capital of the Company is established at EUR 1,860,000.- (one million eight hundred sixty thousand Euro) represented by 50,000 (fifty thousand) shares A and 25,000 (twenty-five thousand) shares B without nominal value.

- That the sole shareholder has successively acquired the totality of shares of the Company;

- That the Company's activities have ceased; that the sole shareholder decides in general meeting to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company;

- That the here represented sole shareholder appoints himself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to authenticate his declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the company are paid;

- That the remaining net assets have been paid to the sole shareholder;

- That full discharge is granted to the Company's Directors and Commissaire for their respective duties;

- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the Company's former registered office;

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

Drawn up in Mamer on the date named at the beginning of the presents.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read in the language of the person appearing, all of whom are known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing, representing Van Lanschot Management S.A. signed together with the notary the present deed.

Follows the translation in French: /Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

Monsieur Baltus REVET, demeurant à Res. Lindepark, Parklaan 57, bus 8, B-2300 Turnhout, ci-après nommé "l'actionnaire unique", ici représenté par VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. avec siège à Mamer, 106, route d'Arlon, elle-même représentée par Mr H.H.J. Kemmerling et Mme J.C.M. NIJSEN, employés privés, demeurant à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

Lequel comparant a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée VICO S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 14.687, établie et ayant son siège social au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, ci-après nommée la "Société", a été constituée le 14 décembre 1976 aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph KERSCHEN, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 35 du 11 février 1977;

Que le capital social de la Société est fixé à € 1.860.000,- (un million huit cent soixante mille euros) représenté par 50.000 actions A et 25.000 actions B sans désignation de valeur nominale;

- Que l'actionnaire unique s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société;

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- Que l'actionnaire unique se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;

- Que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la Société;

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société;

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Mamer, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version française, le texte anglais fera foi.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant, représentant Van Lanschot Management SA a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H.H.J. Kemmerling, J.C.M Nijsen, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 30 décembre 2008. Relation: CAP/2008/4008. Reçu douze euros. 12,- €.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 9 janvier 2009.

Camille MINES.

Référence de publication: 2009016927/225/88.

(090016071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Akeler Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 109.942.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the fifth day of December.

Before Us M^e Paul Bettingen, notary residing at Niederanven, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

M^e Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

acting in her capacity as attorney-in-fact of the company "Akeler Holdings SA", with registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under number 64.047,

by virtue of a proxy given under private seal, the said proxy signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities, who declared and requested the notary to state that:

1.- The Luxembourg private limited liability company "Akeler Investments S.à r.l.", with registered office in 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 109.942, (hereinafter referred to as the "Company"), has been incorporated by deed of M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on July 8, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1339 of the 7th of December 2005.

2.- The corporate capital of the Company is fixed at ten thousand Pounds Sterling (10,000.- GBP), divided into one hundred (100) shares having a par value of one hundred Pounds Sterling (100.- GBP) each.

3.- "AKELER HOLDINGS SA", prenamed, is the sole owner of all the shares of the Company.

4.- "AKELER HOLDINGS SA", prenamed, acting as sole shareholder at an extraordinary shareholders' meeting amending the articles of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect.

5.- "AKELER HOLDINGS SA" appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6.- "AKELER HOLDINGS SA" in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved company.

7.- "AKELER HOLDINGS SA" declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to section 6.

8.- "AKELER HOLDINGS SA" declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

9.- Discharge is given to the managers of the Company.

10.- The books and documents of the Company will be kept for a period of at least five years in Luxembourg at the offices of Goodman Europe (Lux) SA at 8, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately one thousand one hundred euros (EUR 1,100.-).

The amount of the capital is evaluated at eleven thousand five hundred ninety euros seventy cents (EUR 11,590.70).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing mandatory, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing mandatory and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le cinq décembre.

Par-devant Nous Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Maître Sabine HINZ, avocate, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de la société "AKELER HOLDINGS SA", avec siège social à 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 64.047,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement, qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter que:

1.- la société à responsabilité limitée luxembourgeoise "Akeler Investments S.à.r.l.", avec siège social à 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 109.942, (ci-après dénommée la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire M^e Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 8 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1330 du 7 décembre 2005.

2.- le capital social de la Société est fixé à dix mille livres Sterling (10.000,- GBP), divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de cent Livres Sterling (100,- GBP) chacune.

3.- "AKELER HOLDINGS SA", prédésignée, est seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

4.- "AKELER HOLDINGS SA", prédésignée, agissant comme actionnaire unique siégeant en assemblée générale extraordinaire des actionnaires, modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5.- "AKELER HOLDINGS SA" se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- "AKELER HOLDINGS SA" en tant que liquidateur de la Société, déclare s'engager irrévocablement à payer toutes les dettes échues, connues ou inconnues, de la société dissoute.

7.- "AKELER HOLDINGS SA" déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8.- "AKELER HOLDINGS SA" déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.

9.- décharge est donnée aux gérants de la Société.

10.- les livres et documents de la Société seront conservés pendant au moins cinq ans à Luxembourg au bureau de Goodman Europe (Lux) SA à 8, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Le capital social est évalué à la somme de onze mille cinq cent quatre-vingt-dix euros soixante-dix cents (EUR 11.590,70).

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sabine Hinz, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 8 décembre 2008. LAC/2008/49291. Reçu 12,- € (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 décembre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009016899/202/103.

(090016228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Polder Bakkersland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 92.312.

In the year two thousand and eight, on the twenty-second day of December.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg

There appeared:

The company "POLDER FUND I, L.P.", incorporated under the law of the State of Delaware, having its registered seat at 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, State of Delaware, United States of America,

here represented by Mr Julien François, employee, with professional address at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

by virtue of a proxy given on December 18, 2008

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following: that POLDER FUND I, L.P. is the sole associate of the company "Polder Bakkersland S.à r.l.", having its registered office in L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 92.312 incorporated by a notarial deed on the 4th of March, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of the 26th of April, 2003, number 456. The articles of incorporation have been modified pursuant to a notarial deed on 9th of September 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of 14th October 2003, number 1067.

The articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a notarial deed on 3rd of December 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of 9th May 2005, number 424,

That the agenda of the present meeting is as follows:

Agenda:

1. Decision to be taken about the dissolution of the Company;
2. Appointment of a liquidator of the Company and determination of its powers.
3. Discharge given to the managers ("gérants") of the Company; and;
4. Miscellaneous.

That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

In compliance with the Law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, the Sole Shareholder decides to dissolve the Company and to start liquidation proceedings.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to appoint Utility Corporate Services S.à r.l., having its registered at 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg RCS Luxembourg B 105.264, as liquidator.

The aforesaid liquidator must realise the whole of the assets and liabilities of the Company. The liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect rely fully on the books of the Company, especially the financial statements drawn up as at October 31, 2008.

The liquidator may under its own responsibility and regarding special or specific transactions, delegate such part of his powers as it may deem fit, to one or several representatives.

The liquidator's signature binds validly and without limitation the company which is in the process of being liquidated.

The liquidator has the authority to perform and execute all transactions provided for in articles 144 and 145 of the Law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, without specific authorisation therefore from a general shareholder's meeting.

The liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts.

Third resolution

The Sole Shareholder decides to grant full discharge to the members of the board of managers ("conseil de gérance") for the exercise of their mandates.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and on request of the same appearing party and in the event of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

En l'an deux mille huit, le vingt-deux décembre.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société "Polder Fund I, L.P.", constituée sous la législation de l'Etat du Delaware ayant son siège social au 1209 orange Street, 19801 Wilmington, Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique;

ici représentée par Monsieur Julien FRANCOIS, employé privé avec adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

en vertu d'une procuration datée du 18 décembre 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, dûment représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

- Polder Fund I, L.P., précitée déclare être l'unique associée de la société "Polder Bakkersland S.à r.l." avec siège social à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 92.312 constituée suivant acte notarié en date du 4 mars 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 456 du 26 avril 2003. Les statuts de la société ont été modifiés par un acte notarié du 9 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 14 octobre 2003, numéro 1067.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié du 3 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 9 mai 2005, numéro 424,

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la Société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Décharge accordée aux gérants de la Société;
4. Divers.

Que l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, l'Associé Unique décide de la dissolution anticipée de la Société et de sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer liquidateur Utility Corporate Services S.à r.l., avec siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, R.C.S.. Luxembourg B 105.264

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et d'apurer le passif de la Société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la Société, en particulier les états financiers arrêtés au 31 octobre 2008.

Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité et pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Le liquidateur dispose de tous les pouvoirs tels que prévus aux articles 144 et 145 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans avoir besoin d'être préalablement autorisé par l'assemblée générale des associés.

Le liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

17701

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de donner décharge pleine et entière aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à MILLE TROIS CENTS EUROS (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la comparante représenté comme dit ci-avant, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française. A la demande de cette même comparante, il est déclaré qu'en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. FRANCOIS, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2008. LAC/2008/52085. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009016894/220/125.

(090016387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Bigblue Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.493.

Constituée par-devant Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 12 juillet 2007, acte publié au Mémorial C n° 2045 du 20 septembre 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BIGBLUE INVESTMENTS S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009015954/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA07991. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090015250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

**AHS International S.A., Société Anonyme,
(anc. WQ International S.A.).**

Siège social: L-1230 Luxembourg, 5, rue Jean Bertels.

R.C.S. Luxembourg B 96.749.

L'an deux mille huit, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "WQ INTERNATIONAL S.A.", (la "Société"), avec siège social à L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 96.749, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1256 du 27 novembre 2003.

L'assemblée est présidée par Madame Sabrina MARTIN, avocate à la Cour, demeurant professionnellement à L-1230 Luxembourg, 5, rue Jean Bertels.

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Miloud AHMED-BOUDOUDA, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1230 Luxembourg, 5, rue Jean Bertels.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Laurence HIM, employée privée, demeurant professionnellement à L-1230 Luxembourg, 5, rue Jean Bertels.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social à L-1230 Luxembourg, 5, rue Jean Bertels;
2. Changement de la dénomination sociale en "AHS INTERNATIONAL S.A.";
3. Modification de l'objet social afin de lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales, et notamment l'achat et la vente, l'importation et l'exportation, le négoce et la représentation de tous produits et marchandises.

La Société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la Société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social."

4. Abandon de la langue allemande comme langue d'expression des statuts;

5. Refonte complète des statuts, en langue française, en vue de les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et notamment afin de les mettre en concordance avec la loi du 25 août 2006 ayant prévu la société anonyme unipersonnelle;

6. Révocation des administrateurs et du commissaire aux comptes actuels;

7. Nomination d'un nouveau conseil d'administration et d'un nouveau commissaire aux comptes;

8. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide:

- de transférer le siège social à L-1230 Luxembourg, 5, rue Jean Bertels;
- de changer la dénomination sociale en "AHS INTERNATIONAL S.A.";
- de modifier l'objet social et de lui donner en conséquence la teneur comme ci-avant reproduite sous le point 3) de l'ordre du jour;
- d'abandonner la langue allemande comme langue d'expression des statuts;
- décide de procéder à une refonte complète des statuts, en langue française, pour les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et notamment afin de les mettre en concordance avec la loi du 25 août 2006 ayant prévu la société anonyme unipersonnelle.

Lesdits STATUTS auront désormais la teneur suivante:

I.- Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "AHS INTERNATIONAL S.A.", (ci-après la "Société"), régie par les dispositions légales y afférentes, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales, et notamment l'achat et la vente, l'importation et l'exportation, le négoce et la représentation de tous produits et marchandises.

La Société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la Société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg par une décision du conseil d'administration et dans toute autre municipalité du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II.- Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par soixante-deux (62) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modifications statutaires.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société.

La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III.- Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 2^{ème} mercredi du mois de juin à 11.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV.- Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés. Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V.- Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI.- Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation de la réserve requise par la Loi; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII.- Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII.- Modification des statuts

Art. 18. Les présents Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX.- Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Deuxième résolution

L'assemblée accepte les démissions des administrateurs et du commissaire aux comptes actuels et décide de leur donner, par vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat jusqu'en date de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée procède à la nomination du nouveau conseil d'administration, qui se composera dès lors comme suit:

- a) Monsieur Adam SPENCER, directeur des ventes, né à Bromley (Royaume-Uni), le 16 mai 1985, demeurant à Duncarvan, County Waterford, 10 Tournore Park, Abbeyside, (Irlande);
- b) Mademoiselle Amanda SPENCER, directrice de sociétés, née à Beckenham (Royaume-Uni), le 2 octobre 1982, demeurant à Cappoquin, County Waterford, Marlpit Farm, Coolagortwee, (Irlande);
- c) Monsieur Anthony SPENCER, directeur des ventes, né à Farnborough (Royaume-Uni), le 12 mai 1980, demeurant à Knockanore, County Waterford, Marlpit View, Glengoagh, (Irlande).

Les mandats des administrateurs ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

Quatrième résolution

L'assemblée nomme Madame Christine SCHMITT, employée privée, née à Thionville (France), le 25 avril 1971, demeurant à L-1230 Luxembourg, 5, rue Jean Bertels, comme commissaire aux comptes, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MARTIN - AHMED-BOUDOUDA - HIM - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 janvier 2009. Relation GRE/2009/121. Reçu Douze euros 12,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009016370/231/265.

(090016559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Chauffage Sanitaire Barthel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9809 Hosingen, 16, Op der Hei.

R.C.S. Luxembourg B 107.565.

Im Jahre zweitausendacht, den neunzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Fernand UNSEN, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Diekirch.

Sind die Aktionäre der anonymen Aktiengesellschaft "Chauffage Sanitaire Barthel S.A.", mit Sitz in L-9809 Hosingen, 16, op der Hei,

gegründet zufolge Urkunde des instrumentierenden Notars vom 14. April 1999, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 481 vom 24. Juni 1999, Nummer RCS Luxemburg B107565,

zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Edgard BARTHEL, Installateur-Meister, wohnhaft in D-54673 Ameldingen (Deutschland), Hauptstraße, 9.

Zum Sekretär wird Herr Mike KIRSCH, Privatbeamter, wohnhaft in Bivels, bestellt.

Die Versammlung bestellt zum Stimmzähler Dame Monika LUDES, ohne besonderen Berufsstand, wohnhaft in D-54673 Ameldingen (Deutschland), Hauptstraße, 9.

Nachdem die Wahl der Mitglieder des Büros erfolgt ist, erklärt der Vorsitzende:

I. dass aus einer von den Aktionären unterzeichneten Präsenzliste hervorgeht, dass sämtliche Aktien vertreten sind und deshalb von den durch das Gesetz vorgeschriebenen Einberufungen abgesehen werden konnte. Demnach ist die Generalversammlung regelrecht zusammengetreten und kann rechtsgültig über die den Aktionären bekannte Tagesordnung beraten.

Die von den Mitgliedern des Büros "ne varietur" paraphierte Präsenzliste bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen, um mit derselben einregistriert zu werden.

II. Dass die Tagesordnung folgenden Wortlaut hat:

- Erhöhung des Stammkapitals um einhunderttausend (100 000) Euro auf den Betrag von einhundertfünfzigtausend (150 000) Euro.

Alsdann geht die Versammlung zur Tagesordnung über und fasst einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um einhunderttausend (100 000) Euro zu erhöhen um dasselbe von seinem jetzigen Betrag von fünfzigtausend (50 000) Euro auf einhundertfünfzigtausend (150 000) Euro he-
raufzusetzen durch die Schaffung und Ausgabe von viertausend (4000) neuen Aktien von je fünfundzwanzig (25) Euro Nennwert, welche die gleichen Rechte und Pflichten wie die bestehenden Aktien haben.

Diese Kapitalerhöhung wird erreicht durch die Eingliederung von Bilanzgewinnen in der Höhe von einhunderttausend (100 000) Euro.

Die Existenz des Bilanzgewinns wurde dem Notar durch Vorlegen der Bilanz der Gesellschaft vom 31. Dezember 2007 belegt. Eine Kopie dieser Bilanz bleibt, nach "ne varietur" Paraphierung durch den Komparenten und den Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben einregistriert zu werden.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, infolge des vorhergehenden Beschlusses, Artikel 5 der Statuten wie folgt zu ändern:

" **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf einhundertfünfzigtausend (150 000) Euro, eingeteilt in sechstausend (6 000) Aktien zu je fünfundzwanzig (25) Euro;

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien könne Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann das Gesellschaftskapital erhöht oder erniedrigt werden."

Kosten.

Die Kosten und Gebühren welcher der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde entstehen werden auf tausendfünfhundert (1 500) Euro abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Diekirch in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Edgar Barthel, Barthel Ludes, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 22 décembre 2008. Relation: DIE / 2008 /11424. Reçu douze euros. 12,00 €

Le Receveur (signé): Tholl.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Verlangen, auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, recueil spécial des sociétés et associations erteilt.

Diekirch, den 20 Januar 2009.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2009015642/234/62.

(090015526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Clearstream International, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 72.350.

Il résulte ce qui suit du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg le 22 septembre 2008:

Les personnes suivantes ont été réélues au Conseil d'Administration pour un nouveau mandat de 4 ans:

Mandat prenant effet le 10 décembre 2008 pour:

- Guillaume Fromont

1/3, place Valuhubert

F - 75206 Paris

- Michel Bois

1/3, place Valuhubert

F - 75206 Paris

- Ralf Gissel

14, Wildungen Strasse

D - 60487 Frankfurt am Main

- Antonio Zoido

1, Plaza de la Lealtad

E - 28014 Madrid

- Franceso Vanni d'Archirafi

388, Greenwich Street - 25th Floor

USA- 10013 New York

Le Conseil d'Administration est actuellement composé des membres suivants:

André Roelants: Président

Jeffrey Tessler

Michel Bois

Andrew Bruce

Ernst-Wilhelm Contzen

Guillaume Fromont

Ralf Gissel

Dominique Hoenn

Eric Hollanders

Josef Landolt

Jean Meyer

Lutz Raettig

Paul Schonenberg

Renato Tarantola

Francesco Vanni d'Archirafi

Roberto Vicario

Antonio Zoido

Andreas Wolf

Thomas Eichelmann

Frank Gerstenschläger

Reto Francioni

Frank Wagener

Philippe Metoudi

Yves Baguet

Luxembourg, Le 13.01.2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009016062/2229/56.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06355. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090015643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

**VEROMAXIS S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF", Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Veromaxis Holding S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 64.683.

L'an deux mille huit, le trente décembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding VEROMAXIS HOLDING S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 64.683,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 juin 1998, publié au Mémorial C numéro 595 du 17 août 1998,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 novembre 1998, publié au Mémorial C numéro 120 du 25 février 1999.

La séance est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Rodange.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois mille (3.000) actions, représentant l'intégralité du capital sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Madame la présidente signale que chaque action avait une valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-) et que le capital était de TROIS MILLIONS DE FRANCS FRANÇAIS (FRF 3.000.000,-), représenté par TROIS MILLE (3.000) ACTIONS,

que ce capital a été converti en euros et augmenté à QUATRE CENT CINQUANTE-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 457.500,-), représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de CENT CINQUANTE-DEUX EUROS ET CINQUANTE CENTS (€ 152,50), ainsi qu'il appert d'un procès-verbal d'une assemblée générale sous seing privé tenue en date du 1^{er} mars 2000, publié au Mémorial C numéro 461 du 30 juin 2000.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transformation de la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF"); suppression dans les Statuts de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, à compter de ce jour;

2) Changement du libellé de l'objet social (article 2 des statuts) pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

3) Modification de la dénomination de la société en VEROMAXIS S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF".

Modification de l'article 1^{er} - 1^{er} alinéa des statuts pour lui donner la teneur suivante: il existe une société anonyme, sous la dénomination de VEROMAXIS S.A., société de gestion de patrimoine familial ("SPF");

4) Suppression du capital autorisé.

Modification afférente de l'article 3.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") à compter de ce jour.

Toute référence dans les statuts à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding est supprimée, notamment à l'article seize (16) des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 16. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leurs applications partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société, de sorte que l'article deux (2) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en VEROMAXIS S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF", de sorte que l'article premier (1^{er}) - 1^{er} alinéa des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er} . 1^{er} alinéa. Il existe une société anonyme, sous la dénomination de VEROMAXIS S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF".

Quatrième résolution

Le capital autorisé créé au moment de la constitution (acte publié au Mémorial C numéro 595 du 17 août 1998), n'ayant plus raison d'être, l'assemblée décide de supprimer les alinéas 4 et suivants de l'article trois (3) des statuts.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Maria Santiago, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 janvier 2009. Relation: EAC/2009/247. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 janvier 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009016371/219/96.

(090016881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Pinamar Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 79.559.

L'an deux mille huit, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "PINAMAR HOLDING S.A." (la "Société"), une société anonyme holding, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 8 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 540 du 17 juillet 2001.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte du notaire soussigné, en date du 8 avril 2002, publié au Mémorial numéro 1064 du 11 juillet 2002, page 51.066.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 79.559.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Fiore RIES-BONANI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alexis DE BERNARDI, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Dissolution anticipée de la Société.

2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

B) Que la présente assemblée générale extraordinaire réunissant l'intégralité du capital social actuellement fixé à DOUZE MILLIONS NEUF CENT QUINZE MILLE EUROS (12.915.000,- EUR) est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE de procéder à la dissolution anticipée de la Société "PINAMAR HOLDING S.A." et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaires des Actionnaires DECIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société:

- Monsieur Mohammed KARA, expert comptable, né à Oum Toub Denaira (Algérie), le 21 juillet 1954, demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées;

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise;

- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société;
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M.F. RIES-BONANI, B.D. KLAPP, A. DE BERNARDI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 janvier 2009. Relation: EAC/2009/204. Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 janvier 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009016901/239/69.

(090016844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Sighinolfi Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.291.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 8 janvier 2009 à 11:30 heures.

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. La démission de ProServices Management S.à r.l., avec l'adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Gérant A de la Société est acceptée avec effet à partir de la date de la réunion,
2. La nomination de Matthijs BOGERS, né à Amsterdam, Pays-Bas, le 24 novembre 1966, avec l'adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Gérant A de la société est acceptée à la date de la réunion
3. La nomination de Julien FRANCOIS, né à Messancy, Belgique, le 18 juin 1976, avec l'adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Gérant A de la société est acceptée à la date de la réunion.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Amicorp Luxembourg S.A.

Mandataire

Julien FRANCOIS

Administrateur

Référence de publication: 2009016682/1084/24.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2009, réf. LSO-DA07221. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090016827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

S.I.T. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5752 Frisange, 33A, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 70.112.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 28 janvier 2009.

2M CONSULTANT SARL

Cabinet comptable et fiscal

Signature

Référence de publication: 2009016579/612/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07465. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090016144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.